

DIU Soins Palliatifs et Accompagnement (SPA)

Coordinateur du diplôme

Dr Simon PIRODDI (Responsable pédagogique), CCA-AHU, Université de Bourgogne Europe, USP/EMSP
CHU Dijon

Objectifs

Approfondir ses connaissances dans le domaine des sciences biomédicales et des sciences humaines pour développer une approche centrée sur la personne en fin de vie, dans son contexte familial, social et culturel.

Acquérir des compétences cliniques, thérapeutiques, relationnelles, éthiques :

Pour assurer à la personne soignée, une meilleure qualité de vie jusqu'à sa mort ;

Pour favoriser l'implication des participants dans les différents projets de soins palliatifs, tant au domicile qu'en institutions, dans le souci de la pluridisciplinarité et du travail en réseau ;

Pour promouvoir la recherche dans le domaine des soins palliatifs ;

Pour promouvoir le débat sur la mort dans la société.

Organisation pédagogique

L'enseignement théorique et pratique est dispensé au sein des Universités signataires sous la responsabilité des coordonnateurs. L'enseignement est organisé et animé par le Comité Pédagogique Inter universitaire, duquel sont issus les responsables de formation.

Le Comité Pédagogique a pour fonctions :

élaborer et réactualiser le programme pédagogique commun ;

évaluer l'enseignement ;

définir la liste des terrains de stage validant ;

valider les questions d'examen et constituer le jury d'examen pluriprofessionnel ;

définir les modalités d'obtention du DIU et en particulier le choix du jury pluridisciplinaire ;

examiner les candidatures d'autres Universités désirant adhérer aux statuts du DIU.

Déroulement de l'enseignement :

Durée 2 ans

1ère année – Initiation aux Soins Palliatifs et à l'Accompagnement : elle doit permettre l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques en soins palliatifs et en accompagnement. Elle associe un enseignement magistral, des échanges entre les participants et un stage de préférence dans une unité de soins palliatifs.

2ème année – Approfondissement aux soins Palliatifs et à l'Accompagnement : elle doit permettre l'approfondissement des connaissances, une réflexion éthique et une analyse de la pratique. Elle associe des ateliers interactifs, des ateliers de synthèse à partir de documents audiovisuels et de textes, des études de cas cliniques et un stage dans une structure de soins palliatifs.

Cours théoriques mensuels :

Un module de 2 jours consécutifs (jeudi et vendredi) par mois.

1ère année : de septembre à mai, soit 18 journées = 108 heures

2ème année : d'octobre à mai, soit 14 journées = 84 heures

Horaires pour le Jeudi : 10h00 – 17h00 avec 1 heure de pause pour le repas

Horaires pour le Vendredi : 09h00 – 16h00 avec 1 heure de pause pour le repas

Lieu : Besançon- Dijon -Nancy- Reims-Strasbourg en alternance selon calendrier de la formation

Stages :

1ère année : Stage pratique de 3 jours consécutifs de préférence dans une Unité de Soins Palliatifs (structure reconnue ; site de la SFAP : www.sfap.org).

2ème année : Stage pratique de 5 jours consécutifs dans une structure reconnue de Soins Palliatifs

Méthodes pédagogiques

Enseignement théorique : Cours théoriques

Présentation de films et montages audiovisuels

Présentation de livres et articles

Etudes de cas cliniques

Travail en ateliers

Apprentissage par problèmes

Jeux de rôle

Aide méthodologique pour le mémoire

Validation

L'obtention du DIU nécessite de valider la 1ère et la 2ème année selon les modalités suivantes :

Pour la première année :

La présence aux enseignements : Les cours sont obligatoires.

Toutefois à titre exceptionnel, 4 demi-journées d'absence peuvent être tolérées si elles

sont justifiées par écrit. Au-delà de 4 demi-journées/année d'absence, la situation de l'étudiant sera examinée par le comité pédagogique.

Examen de fin de 1ère année en juin (questions courtes, et/ou des cas cliniques) : durée 3 h

Session de rattrapage en septembre.

La réussite à l'examen écrit conditionne l'accessibilité à la deuxième année (note supérieure ou égale à 10/20)

Pour les candidats ayant réussi l'examen de fin de première année, une nouvelle inscription est nécessaire pour l'entrée en 2ème année.

Pour la deuxième année :

La présence aux enseignements : Les cours sont obligatoires.

Toutefois à titre exceptionnel, 4 demi-journées d'absence peuvent être tolérées si elles

sont justifiées par écrit. Au-delà de 4 demi-journées/année d'absence, la situation de l'étudiant sera examinée par le comité pédagogique.

La validation du stage de 2ème année avant la soutenance du mémoire

Stage d'observation de 5 jours dans des structures dédiées reconnues par le CPIR. Les objectifs du stagiaire doivent être adressés au responsable du stage en amont du stage, lors de l'envoi de la convention par exemple, soit par mail, soit en joignant à la convention un document les faisant figurer.

Au terme du stage de 5 jours, le maître de stage enverra au responsable pédagogique une évaluation systématisée du stagiaire (explorant notamment les motivations, le comportement, les connaissances en matière de soins palliatifs, l'intégration dans l'équipe et dans la démarche). Cette évaluation formalisée participera pour une part à l'évaluation finale au terme des deux années de DIU. En tout état de cause, la validation de ce deuxième stage devra être enregistrée auprès de la faculté avant la soutenance des mémoires.

Réalisation d'un mémoire de type réflexif ou à partir d'un récit de situation clinique, d'une situation professionnelle marquante ou de tout autre questionnement permettant ensuite par une analyse de la littérature, un travail de réflexion approfondi. Cette réflexion devra s'appuyer sur les thèmes enseignés lors de l'année de cours.

L'obtention d'une note supérieure ou égale à 10 à la soutenance du mémoire. Contrôle de connaissances

Dans les cas particuliers, le jury final composé des responsables de la formation, de représentants désignés par le Comité Pédagogique ainsi que du responsable du Collège National des Enseignants pour la Formation Universitaire en Soins Palliatifs, est seul juge de l'acceptation de l'inscription en 2ème année et de la validation des DIU.

Publics et prérequis

Les Docteurs en Médecine français.

Les Médecins appartenant à un Pays de l'Union Européenne.

Les Docteurs en pharmacie.

Les Infirmiers (ères) Diplômés (es) d'Etat.

Les Ergothérapeutes, Psychologues cliniciens, Assistants sociaux, Psychomotriciens, Masseurs Kinésithérapeutes.

Les Internes ayant au minimum deux ans d'expérience.

Les Aides-soignants (possibilité d'intégrer le D.I.U. par mesure dérogatoire laissée à l'initiative du Comité Pédagogique.

Les professionnels des sciences humaines et sociales, du secteur médico-social.

75 candidatures seront retenues par session (15 par ville organisatrice), après examen des candidatures et entretien individuel avec des membres des comités pédagogiques locaux

Tarifs

Droits administratifs :

Selon tarifs définis annuellement par le CA de l'UBE/ le Ministère

Droits pédagogiques : 1 200 € /an

Contacter

CATHERINE ECHAROUX

Pour toute demande concernant cette formation, vous pouvez contacter Catherine ECHAROUX via l'adresse :

umdpcs01@u-bourgogne.fr

Par téléphone : 03 80 39 32 85